



n° 57
9 septembre
2011

*Pages 1125
à 1132*

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, 17000 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html).

Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

TABLE DES MATIÈRES

ARRÊTÉS.....	1127
Arrêté n° 2011-421 du 1er septembre 2011 relatif à l'inscription des étudiants à l'université de La Rochelle	1127
Arrêté n° 2011-423 du 6 septembre 2011 portant délégation de signature (Sylvie Shafaghat).....	1127
Arrêté n° 2011-424 du 7 septembre 2011 portant délégation de signature (Anne Faugeroux).....	1128
Arrêté n° 2011-425 du 7 septembre 2011 portant délégation de signature (Sylvie Shafaghat).....	1129
Arrêté n° 2011-426 du 7 septembre 2011 portant délégation de signature (Sylvia Lamildi).....	1130
Arrêté n° 2011-427 du 7 septembre 2011 relatif à l'annulation de délégation de signature (Caroline Delacroix).....	1130
Arrêté n° 2011-428 du 7 septembre 2011 relatif à l'annulation de délégation de signature (Annaïg Rabah)	1131

ARRÊTÉS

Arrêté n° 2011-421 du 1^{er} septembre 2011 relatif à l'inscription des étudiants à l'université de La Rochelle

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation,
- Vu le décret n° 71-376 du 13 mai 1971 relatif à l'inscription des étudiants dans les universités et les établissements publics à caractère scientifique et culturel indépendants des universités,
- Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

Au titre d'une année universitaire donnée, aucune inscription, aucune réinscription ne peut être prise à l'université de La Rochelle au-delà de la date du 15 octobre.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 1^{er} septembre 2011.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-423 du 6 septembre 2011 portant délégation de signature (Sylvie Shafaghat)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2,
- Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

Délégation est donnée à Sylvie Shafaghat, responsable du service Formations, Scolarité et Vie Étudiante (SFSVE) pour signer au nom du président de l'université, dans le domaine de compétence du SFSVE :

- les transmissions ou demandes d'éléments de réponse,
- les duplicatas de documents originaux,
- les extraits individuels de décisions collectives signées du président,
- les certificats de scolarité,
- les demandes de transfert,
- les fiches de situation,
- les demandes d'admission préalables à l'inscription en premier cycle en cas d'empêchement des délégataires dans les composantes,
- les relevés de notes des étudiants d'échanges internationaux inscrits à l'université de La Rochelle,
- les décisions en réponse aux demandes d'admission des étudiants venant d'une autre université sans validation d'études,
- les notifications des décisions d'admission des étudiants venant d'une autre université,

- les notifications des décisions de jury de validation d'études en cas d'empêchement des délégués dans les composantes,
- les conventions de prêt de matériels aux étudiants handicapés,
- les conventions de prêts de casiers aux étudiants handicapés,
- les engagements à la prise de note,
- les engagements au secrétariat d'examen.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 6 septembre 2011.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-424 du 7 septembre 2011 portant délégation de signature (Anne Faugeroux)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa
- Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,
- Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière à :

Anne FAUGEROUX, responsable du service des relations internationales

Cette délégation de signature est accordée pour :

- le centre de responsabilité 900 SRI

dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

Article 2 : FONCTIONNEMENT HORS MISSION

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements et les bons de commande (hors personnel) **d'un montant inférieur à 4 000 € HT ;** au-delà de ce seuil, les bons de commande sont visés par le délégué et signés par le président de l'université,
- l'engagement des dépenses de personnel quel que soit le montant,
- la certification du service fait,
- la facturation de prestations internes ou externes.

Article 3 : ÉQUIPEMENT

Les bons de commande en équipement quel que soit leur montant sont signés par le président de l'université après visa du responsable du centre de responsabilité.

Article 4 : MISSIONS

a)-Missions sur le territoire français métropolitain

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions avec ou sans remboursement,
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- les états de frais de déplacements,

- toutes attestations nécessaires dans le cadre des déplacements,

b)-Missions hors territoire français métropolitain

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont signés par le président de l'université après visa du responsable de centre de responsabilité, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

Article 5 :

Le présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université, prend effet à compter du 09 septembre 2011. Le directeur général des services est chargé de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 7 septembre 2011

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-425 du 7 septembre 2011 portant délégation de signature (Sylvie Shafaghat)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa
- Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,
- Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière à :

Sylvie SHAFAGHAT, responsable du service des formations, de la scolarité et de la vie étudiante.

Cette délégation de signature est accordée pour :

- le centre de responsabilité 900 CULTURE
- le centre de responsabilité 900 VIE ETUDIANTE

dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

Article 2 : FONCTIONNEMENT HORS MISSION

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements et les bons de commande (hors personnel) **d'un montant inférieur à 4 000 € HT** ; au-delà de ce seuil, les bons de commande sont visés par le délégataire et signés par le président de l'université,
- l'engagement des dépenses de personnel quel que soit le montant,
- la certification du service fait,
- la facturation de prestations internes ou externes.

Article 3 : ÉQUIPEMENT

Les bons de commande en équipement quel que soit leur montant sont signés par le président de l'université après visa du responsable du centre de responsabilité.

Article 4 : MISSIONS

a)-Missions sur le territoire français métropolitain

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions avec ou sans remboursement,
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- les états de frais de déplacements,
- toutes attestations nécessaires dans le cadre des déplacements,

b)-Missions hors territoire français métropolitain

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont signés par le président de l'université après visa du responsable de centre de responsabilité, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

Article 5 :

Le présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université, prend effet à compter du 09 septembre 2011. Le directeur général des services est chargé son l'exécution.

Fait à La Rochelle, le 7 septembre 2011.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-426 du 7 septembre 2011 portant délégation de signature (Sylvia Lamildi)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa
- Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,
- Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière à :

Sylvia LAMILDI, adjointe au responsable du service financier

Cette délégation de signature est accordée pour les actes du Service Financier :

- les bordereaux de recettes
- les bordereaux de mandats
- les attestations relatives à l'exécution budgétaire

Article 2 :

Le présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université, prend effet à compter du 09 septembre 2011. Le directeur général des services est chargé de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 7 septembre 2011.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-427 du 7 septembre 2011 relatif à l'annulation de délégation de signature (Caroline Delacroix)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa
- Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,
- Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE**Article 1 : ANNULATION DE DELEGATION DE SIGNATURE**

La délégation de signature accordée par arrêté du 7 septembre 2009 n° 2009-573 à :

Caroline DELACROIX, responsable du service des formations, de la scolarité et de la vie étudiante est annulée ; la délégataire ayant cessée ses fonctions le 31 août 2011.

Article 2 :

Le présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université, prend effet à compter du 09 septembre 2011. Le directeur général des services est chargé de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 7 septembre 2011

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-428 du 7 septembre 2011 relatif à l'annulation de délégation de signature (Annaïg Rabah)**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa
- Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,
- Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE**Article 1 : ANNULATION DE DELEGATION DE SIGNATURE**

La délégation de signature accordée par arrêté du 7 septembre 2009 n° 2009-576 à :

Annaïg RABAH, responsable du service des relations internationales est annulée ; la délégataire ayant cessée ses fonctions le 31 août 2011.

Article 2 :

Le présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université, prend effet à compter du 09 septembre 2011. Le directeur général des services est chargé de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 7 septembre 2011

Le président
Gérard Blanchard
